



## ROCHEFEUILLE

499 Route d'Ambrières - 53100 MAYENNE  
 Allée du Lycée Rochefeuille - 53500 ERNEE  
 + 33 (0) 2 43 04 11 73  
[www.rochefeuille.fr](http://www.rochefeuille.fr)

Collège

Lycée

Apprentissage

Enseignement supérieur



# REGLEMENT FINANCIER UFA 2026/2027

## 1) RESTAURATION / INTERNAT

Les apprenti(e)s en CAP ou en BP ont le choix entre 2 régimes : demi-pensionnaire ou interne.  
 Les apprenti(e)s en BTS peuvent être externe, demi-pensionnaire ou interne (selon les places disponibles)  
 La restauration du midi s'élève à **6.85 € par repas** et l'hébergement à l'internat à **16.60 € par nuitée** comprenant le dîner, la nuit et le petit déjeuner.  
 Les tarifs de chacun de ces régimes ont été calculés suivant le nombre de semaines de formation à l'UFA.

## 2) CHANGEMENT DE REGIME

Le régime choisi en début d'année s'applique pour toute l'année scolaire.

A titre exceptionnel et pour des raisons sérieuses, un changement de régime peut être admis à condition que la demande soit formulée par écrit et adressée au secrétariat à secretariat@rochefeuille.fr.

## 3) AIDES FINANCIERES

Les apprenti(e)s bénéficiait d'une **aide forfaitaire de 3 € par repas pris au centre de formation et 6 € par nuitée pour les internes**, versée par l'OPCO de l'entreprise (secteur privé uniquement). Concernant ces aides, un réajustement des mensualités sera effectué en fin d'année scolaire.

## 4) NAVETTE MAYENNE-ERNEE

Les apprenti(e)s en CAP ou en BP qui ne sont pas internes peuvent bénéficier chaque jour de la navette Mayenne-Ernée pour se rendre sur le site d'Ernée le matin et revenir le soir à Mayenne. **Ce service rendu aux familles est facturé 5,18 €** par semaine de formation. Ce montant forfaitaire ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement si l'apprenti n'utilise pas exceptionnellement ce service (sauf arrêt de travail supérieur à une semaine).

## 5) ABSENCE ET DEPART EN COURS D'ANNEE

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence pour maladie, l'apprenti doit obligatoirement présenter un avis d'arrêt de travail à son maître d'apprentissage et transmettre une copie à l'UFA à l'adresse suivante : [I.fournier@rochefeuille.fr](mailto:I.fournier@rochefeuille.fr)

Les repas et les nuitées feront alors l'objet d'une régularisation pour une absence supérieure à une semaine, tout comme en cas de départ en cours d'année.

## 6) FACTURATION

Les factures sont transmises par voie électronique sur Ecole Directe.

### **Facture principale :**

La demi-pension, l'internat, et l'utilisation de la navette Mayenne-Ernée font l'objet d'une facturation annuelle.

L'envoi de la facturation intervient fin septembre et fait apparaître votre choix de règlement, ainsi que l'échéancier annuel.

Il n'est pas envoyé de rappel de règlement pour chaque échéance.

### **Régularisation / Factures complémentaires :**

Toutes régularisations ou factures complémentaires feront l'objet d'une facturation actualisée au cours de l'année.

Leurs montants seront déduits ou ajoutées aux échéances restantes dues et un nouvel échéancier sera calculé.

## 7) LES TARIFS

	<b>CAP JP</b>	<b>CAP MA</b>	<b>BP AP</b>	<b>BTS ACS'AGRI</b>	<b>BTS AP</b>
<b>TARIFICATION ANNUELLE PAR RUBRIQUE</b>					
REPAS MIDI (a)	445,25 €	445,25 €	411,00 €	685,00 €	685,00 €
DEDUCTION FRAIS ANNEXES (3 €/repas)	RESTE A CHARGE 250,25 €	RESTE A CHARGE 250,25 €	RESTE A CHARGE 231 €	RESTE A CHARGE 385 €	RESTE A CHARGE 385 €
HEBERGEMENT (b)	863,20 €	863,20 €	796,80 €	1 328,00 €	1 328,00 €
DEDUCTION FRAIS ANNEXES (6 €/nuitée)	RESTE A CHARGE 551,20 €	RESTE A CHARGE 551,20 €	RESTE A CHARGE 508,80 €	RESTE A CHARGE 848 €	RESTE A CHARGE 848 €
<b>TOTAL INTERNAT (a+b)</b>	<b>1 308,45 €</b>	<b>1 308,45 €</b>	<b>1 207,80 €</b>	<b>2 013,00 €</b>	<b>2 013,00 €</b>
<b>TOTAL INTERNAT (FRAIS ANNEXES DEDUITS)</b>	<b>801,45 €</b>	<b>801,45 €</b>	<b>739,80 €</b>	<b>1 233 €</b>	<b>1 233 €</b>
NAVETTE MAYENNE-ERNEE	67 €	67 €	62 €		

## 8) MODES DE REGLEMENT

- ✓ Par prélèvement bancaire : mode de règlement privilégié par l'établissement, en **10** échéances : le 7 de chaque mois d'**octobre à juillet** (en fonction du jour de la semaine). Un mandat de prélèvement vous sera remis avec le courrier de rentrée.
- ✓ Par chèque bancaire à établir à l'ordre du Lycée Rochefeuille.
- ✓ Par virement bancaire : contacter le lycée pour obtenir les coordonnées bancaires
- ✓ En espèce à déposer au secrétariat, un reçu vous sera délivré.

## 9) IMPAYES

Les incidents de paiement peuvent donner lieu à des pénalités de retard augmentées des éventuels frais de recouvrement. Après relances et mise en demeure restées sans réponse, l'établissement remettra le dossier auprès du service contentieux.

### **UFA ROCHEFEUILLE**

**Site d'Ernée** : Allée du Lycée Rochefeuille - 53500 ERNEE

**Site de Mayenne** : 499, Route d'Ambrières – 53100 MAYENNE

Tél. : 02.43.04.11.73

[ufa@rochefeuille.fr](mailto:ufa@rochefeuille.fr) - [www.rochefeuille.net](http://www.rochefeuille.net)